

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 11, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. COUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les budgets d'armements en France et en Angleterre. — La situation politique italienne et la R. P. — Nouveaux désordres en Irlande. — Les négociations franco-britanniques. — La position du Chancelier Wirth.

Les accusations de « militarisme » se multiplient contre la France. Nos bons socialistes font chorus avec nos accusateurs, — et hier encore nous entendions, à Cahors même — un orateur du parti donner son adhésion entière aux griefs britanniques et affirmé que notre pays consacrait à ses armements des sommes bien supérieures à tous les autres.

Or, tout ceci, c'est du *bourrage de crâne* ! Puisqu'il est vrai que les chiffres sont plus éloquentes que de longues dissertations, donnons des chiffres.

La Chambre des Communes a voté, pour l'exercice 1921-1922, quelques 207.205.000 livres sterling, pour ses dépenses militaires. Savoir :

- pour l'armée, 106.315.000 livres ;
- pour la marine, 82.479.000 livres ;
- pour l'aviation, 18.411.000 livres.

Ces dépenses militaires de la Grande-Bretagne, évaluées en francs, donnent un total de 10 milliards 600 millions.

Rappelons maintenant les dépenses militaires de la France. Elles se montent à :

- pour l'armée, 3.709.345.454 fr. ;
- pour la marine, 843.618.295 fr. ;
- Soit un total de 4 milliards 1/2.

Ainsi, la Grande-Bretagne, *pari fiste*, dépense pour ses armements plus de 2 fois plus que la France, *militariste* !

Ajoutons, que les colonies britanniques, les Dominions, disposent également de budgets militaires très importants qui ne figurent pas dans les totaux précédents.

Que pensent de ces chiffres nos bons socialistes qui réservent tous leurs sourires... pour les ennemis ou les adversaires de la France ?

Le maintien au pouvoir de M. Bonomi constitue-t-il une solution à la crise ministérielle italienne ?

Nullement : la situation politique est plus obscure que jamais.

La démission de M. Bonomi d'abord, puis l'impossibilité pour MM. de Nicola et Orlando de mettre sur pied une combinaison quelconque, témoignent de l'indécision du Parlement italien.

A l'heure présente, il semble bien difficile de dégager, au sein de la Chambre, une majorité qui permette à un gouvernement de se former et de vivre.

Faut-il, avec certains, attribuer cette absence de majorité — et l'instabilité ministérielle qui en résulte — à l'adoption d'un système électoral à caractère proportionnaliste ?

Il n'est pas impossible.

A ce propos, l'ère Nouvelle constate :

« Ni la Belgique ni la France n'ont eu à se louer d'avoir suivi les doctrines qui, par sonci généreux de pure justice, oublièrent que le régime parlementaire réclame avant tout la constitution d'une majorité. Sans même parler de notre pays, les crises qui succèdent aux crises, à Bruxelles, contrastent suffisamment avec la stabilité politique de l'Angleterre qui, plus réaliste, s'est bien gardée de briser l'instrument imparfait, à coup sûr, mais pratique qui a permis à la démocratie britannique de progresser depuis un siècle, presque sans à-coups. »

La stabilité politique de la Grande-Bretagne n'est peut-être pas imputable complètement à l'absence du régime proportionnaliste.

Mais, il n'est pas douteux, que ce mode de scrutin a provoqué en tous les pays où il est pratiqué une grande confusion politique.

En France, les républicains commencent à désenchanter et d'aucuns songent à une nouvelle réforme électorale.

Ce revirement n'est pas pour nous déplaire : le Journal du Lot n'a jamais dissimulé les dangers que lui inspirait le proportionnalisme.

La leçon qui se dégage des événements d'Italie méritait, croyons-nous, d'être méditée par nous-mêmes. Puisse-t-elle contribuer à débarrasser la France d'un scrutin bâlard, condamné par la grande famille républicaine.

La situation devient de plus en plus difficile en Irlande.

D'un côté, les escarmouches se multiplient entre l'Irlande du nord et l'Irlande du sud. Des manifestations, des hostilités continuent à se produire, ainsi que des attentats.

D'un autre côté, l'opposition républicaine au traité de paix anglo-irlandais ne désarme pas. M. de Valera, le promoteur, la mène avec violence. C'est la lutte à outrance qu'il entend susciter.

Qu'on en juge par ce simple passage d'un discours prononcé dimanche à Dublin : faisant allusion aux circonstances dans lesquelles l'accord de Londres du 6 décembre avait été signé, M. de Valera, déclarait :

« Les délégués irlandais avaient été terrorisés par la menace que s'ils ne signaient pas immédiatement, une guerre terrible serait déclenchée tout de suite contre notre peuple. »

« Nous sommes ici aujourd'hui pour dire à l'Angleterre que nous ne serons pas davantage liés par un accord obtenu de cette façon, que les générations passées ne se sont considérées liées par l'acte d'union également infamant. »

Pauvre Irlande ! L'heure de la paix n'a pas encore sonné pour elle !

Les négociations franco-britanniques progressent lentement, mais progressent néanmoins.

Tout d'abord, en ce qui concerne le plan des réparations allemandes, le gouvernement anglais vient d'informer M. Poincaré qu'il donne son assentiment à la procédure proposée par ce dernier. En d'autres termes, c'est la Commission des Réparations, et non directement les cabinets alliés, qui examinera le memorandum du chancelier allemand et y répondra.

Pour ce qui est de la Conférence de Gênes, la France accepte que les experts alliés se réunissent à Londres et non plus à Paris comme il avait été précédemment décidé. Par contre, le gouvernement britannique semble reconnaître le bien fondé de la suggestion de la France : les pays de la Petite-Entente (Pologne, Tchéco-Slovaquie, Roumanie, Yougoslavie) doivent participer aux délibérations des experts. Il convient d'éviter, en effet, que les cinq grandes puissances aient l'air de décider du sort des petites sans même les consulter.

Enfin, en ce qui concerne la date de la Conférence de Gênes, bien que Lloyd George continue à affirmer publiquement qu'elle demeure fixée au 8 mars, bien qu'il repousse officiellement tout ajournement, on a des raisons de supposer qu'il s'est résigné à un retard d'une quinzaine de jours

La situation politique continue à être fort difficile en Allemagne.

A Berlin, les partis de la coalition gouvernementale ont conféré avec le parti populiste et le chancelier. Les populistes ne dissimulent plus leur dessein de combattre à outrance le cabinet Wirth, jusqu'à ce qu'ils y jouent un rôle de premier plan. En d'autres termes, ils veulent une orientation nettement vers la droite du cabinet, afin de rendre inoffensifs les projets fiscaux du chancelier. Mais les majoritaires ne veulent pas de cette collaboration.

Quoi qu'il en soit, à la séance de mercredi du Reichstag, la confiance au chancelier Wirth a été votée par 10 voix seulement de majorité.

C'est peu, en vérité.

M. DAROLLE.

La situation reste très grave en Irlande du Nord.

De nombreux combats dans les rues ont eu lieu. A Belfast trois personnes, dont un jeune homme et une femme ont été tués au cours de la soirée d'hier et au début de la nuit des bombes ont été lancées en divers endroits de la ville. Les forces senn-feiners et celles de l'Ulster du Nord se sont massées le long de la frontière et l'état de choses actuel est presque équivalent à la guerre civile.

On s'étonne que les secours envoyés par l'Etat et les municipalités de France ne soient pas encore parvenus aux affamés de Russie.

Cela tient à ce que les Soviets n'ont pas encore autorisé les délégués français à faire eux-mêmes les distributions.

Sauf pour l'Amérique — mais ceci pour des causes spéciales — les Soviets ne paraissent décidés à ne laisser pénétrer en Russie que les missions de Croix-Rouge des pays avec lesquels ils ont conclu un traité de commerce, telle celle de l'Italie.

On annonce que des combats viennent d'avoir lieu en Tripolitaine, près de Mizurata, le long de la voie ferrée de Anzizia. Les troupes italiennes ont eu 25 tués et 100 blessés.

Le comité national confédéral de la C. G. T. Joubaux a poursuivi, mardi matin, la discussion engagée sur la situation générale du syndicalisme. De nombreux délégués sont intervenus dans le débat. Les interventions de MM. Merrheim, Liochon et Battini contre toute concession aux extrémistes furent fort remarquées. M. Merrheim, en particulier, à l'aide de nouveaux documents, établit une fois de plus, la volonté désorganisée des hommes aux ordres de Moscou.

Le banquet familial, suivi d'un brillant bal de nuit sera présidé par notre Compatriote M. Louis Garrigou, Chef du Secrétariat de M. le Ministre des Colonies, Conseiller de Préfecture de la Seine.

Nous espérons, que les Gourdonnais de la Capitale voudront bien affirmer la prospérité de la Société assistant, avec leur famille, à cette fête qui groupera tous les Enfants de l'arrondissement de Gourdon à Paris.

Le Président : LAVIALE.

Mardi a été célébré le mariage de Mlle Théron, Marie-Louise, employée à la Préfecture du Lot, avec M. Pourchet, employé au P. O.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

L'affaire du vol des bijoux commis à la gare par Combebias sera jugée par le tribunal correctionnel de Cahors le jeudi 2 mars.

M. Goutier, demeurant à Cahors, avait confié une automobile à un ami nommé F... de Puy-l'Évêque. Peu après, M. Goutier réclamait son auto et apprenait qu'elle était vendue.

M. Goutier a déposé une plainte au Commissariat de police contre F...

Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Daniel-Renouf-Amy, mère du sympathique M. Amy, ancien professeur d'anglais au lycée Gambetta, décédée mardi à Cahors.

Les obsèques de Mme Renouf-Amy ont été célébrées ce soir jeudi : un cortège nombreux d'amis de la famille a suivi le convoi funéraire.

Nous prions M. Amy et sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Une plainte est parvenue à Cahors faisant connaître qu'une jeune fille, âgée d'une quinzaine d'années, a été enlevée à sa famille, habitant Montauban.

Des recherches ont été entreprises à Cahors à l'effet de retrouver le ravisseur présumé, qui a habité notre ville récemment.

Le pourvoi vient d'être rejeté par la Cour de Cassation, Baccou et Ricou. Le premier a été dirigé sur l'île de Ré d'où il sera expédié au bagne et les autres dans une maison Centrale.

Le général Nollet confère avec M. Rathenau

La presse rend compte officieusement de l'entretien du général Nollet avec M. Rathenau.

La conférence a porté d'une manière générale sur l'état actuel du désarmement.

Le général Nollet avait le désir de connaître à cet égard l'opinion du nouveau ministre. Il n'a formulé aucune demande nouvelle.

« L'Allemagne « ruinée » ouvre des crédits à la Russie »

La Société générale de commerce « Allgemeine Handel Gesellschaft » de Crefeld vient d'accorder, par contrat, à l'Union centrale des coopératives russes un crédit en marchandises de 500 millions de marks.

L'Allemagne livrera des machines agricoles et la Russie des matières premières.

Comme le volume des échanges se développe chaque jour entre les deux pays, on compte renouveler ce crédit tous les six mois.

Ces livraisons seront effectuées aux magasins généraux que le gouvernement des Soviets a loués dans le port de Hambourg et celui de Stettin.

Le transport maritime s'effectuera par des navires russes.

« L'Angleterre et la question du Tanger »

A une question posée à la Chambre des communes, il a été répondu que le gouvernement britannique est depuis plusieurs mois constamment en communication avec les gouvernements français et espagnol au sujet de Tanger, et l'on espère qu'une conférence tripartite se réunira sous peu, à Londres, pour discuter la question. La politique du gouvernement britannique est actuellement telle qu'elle a été depuis 1912 : placer Tanger et la région avoisinante sous une sorte d'administration internationale.

« La guerre civile en Irlande »

La situation reste très grave en Irlande du Nord.

De nombreux combats dans les rues ont eu lieu. A Belfast trois personnes, dont un jeune homme et une femme ont été tués au cours de la soirée d'hier et au début de la nuit des bombes ont été lancées en divers endroits de la ville. Les forces senn-feiners et celles de l'Ulster du Nord se sont massées le long de la frontière et l'état de choses actuel est presque équivalent à la guerre civile.

« Pour les affamés de Russie »

On s'étonne que les secours envoyés par l'Etat et les municipalités de France ne soient pas encore parvenus aux affamés de Russie.

Cela tient à ce que les Soviets n'ont pas encore autorisé les délégués français à faire eux-mêmes les distributions.

Sauf pour l'Amérique — mais ceci pour des causes spéciales — les Soviets ne paraissent décidés à ne laisser pénétrer en Russie que les missions de Croix-Rouge des pays avec lesquels ils ont conclu un traité de commerce, telle celle de l'Italie.

« Combats en Tripolitaine »

On annonce que des combats viennent d'avoir lieu en Tripolitaine, près de Mizurata, le long de la voie ferrée de Anzizia. Les troupes italiennes ont eu 25 tués et 100 blessés.

« La C. G. T. se prononce contre les extrémistes »

Le comité national confédéral de la C. G. T. Joubaux a poursuivi, mardi matin, la discussion engagée sur la situation générale du syndicalisme. De nombreux délégués sont intervenus dans le débat. Les interventions de MM. Merrheim, Liochon et Battini contre toute concession aux extrémistes furent fort remarquées. M. Merrheim, en particulier, à l'aide de nouveaux documents, établit une fois de plus, la volonté désorganisée des hommes aux ordres de Moscou.

« Le général Nollet confère avec M. Rathenau »

La presse rend compte officieusement de l'entretien du général Nollet avec M. Rathenau.

La conférence a porté d'une manière générale sur l'état actuel du désarmement.

Le général Nollet avait le désir de connaître à cet égard l'opinion du nouveau ministre. Il n'a formulé aucune demande nouvelle.

« L'Allemagne « ruinée » ouvre des crédits à la Russie »

La Société générale de commerce « Allgemeine Handel Gesellschaft » de Crefeld vient d'accorder, par contrat, à l'Union centrale des coopératives russes un crédit en marchandises de 500 millions de marks.

L'Allemagne livrera des machines agricoles et la Russie des matières premières.

Comme le volume des échanges se développe chaque jour entre les deux pays, on compte renouveler ce crédit tous les six mois.

Ces livraisons seront effectuées aux magasins généraux que le gouvernement des Soviets a loués dans le port de Hambourg et celui de Stettin.

Le transport maritime s'effectuera par des navires russes.

« L'Angleterre et la question du Tanger »

A une question posée à la Chambre des communes, il a été répondu que le gouvernement britannique est depuis plusieurs mois constamment en communication avec les gouvernements français et espagnol au sujet de Tanger, et l'on espère qu'une conférence tripartite se réunira sous peu, à Londres, pour discuter la question. La politique du gouvernement britannique est actuellement telle qu'elle a été depuis 1912 : placer Tanger et la région avoisinante sous une sorte d'administration internationale.

« La guerre civile en Irlande »

La situation reste très grave en Irlande du Nord.

De nombreux combats dans les rues ont eu lieu. A Belfast trois personnes, dont un jeune homme et une femme ont été tués au cours de la soirée d'hier et au début de la nuit des bombes ont été lancées en divers endroits de la ville. Les forces senn-feiners et celles de l'Ulster du Nord se sont massées le long de la frontière et l'état de choses actuel est presque équivalent à la guerre civile.

« Pour les affamés de Russie »

On s'étonne que les secours envoyés par l'Etat et les municipalités de France ne soient pas encore parvenus aux affamés de Russie.

Cela tient à ce que les Soviets n'ont pas encore autorisé les délégués français à faire eux-mêmes les distributions.

Sauf pour l'Amérique — mais ceci pour des causes spéciales — les Soviets ne paraissent décidés à ne laisser pénétrer en Russie que les missions de Croix-Rouge des pays avec lesquels ils ont conclu un traité de commerce, telle celle de l'Italie.

« Combats en Tripolitaine »

On annonce que des combats viennent d'avoir lieu en Tripolitaine, près de Mizurata, le long de la voie ferrée de Anzizia. Les troupes italiennes ont eu 25 tués et 100 blessés.

« La C. G. T. se prononce contre les extrémistes »

Le comité national confédéral de la C. G. T. Joubaux a poursuivi, mardi matin, la discussion engagée sur la situation générale du syndicalisme. De nombreux délégués sont intervenus dans le débat. Les interventions de MM. Merrheim, Liochon et Battini contre toute concession aux extrémistes furent fort remarquées. M. Merrheim, en particulier, à l'aide de nouveaux documents, établit une fois de plus, la volonté désorganisée des hommes aux ordres de Moscou.

« Le général Nollet confère avec M. Rathenau »

La presse rend compte officieusement de l'entretien du général Nollet avec M. Rathenau.

La conférence a porté d'une manière générale sur l'état actuel du désarmement.

Le général Nollet avait le désir de connaître à cet égard l'opinion du nouveau ministre. Il n'a formulé aucune demande nouvelle.

« L'Allemagne « ruinée » ouvre des crédits à la Russie »

La Société générale de commerce « Allgemeine Handel Gesellschaft » de Crefeld vient d'accorder, par contrat, à l'Union centrale des coopératives russes un crédit en marchandises de 500 millions de marks.

L'Allemagne livrera des machines agricoles et la Russie des matières premières.

Comme le volume des échanges se développe chaque jour entre les deux pays, on compte renouveler ce crédit tous les six mois.

Ces livraisons seront effectuées aux magasins généraux que le gouvernement des Soviets a loués dans le port de Hambourg et celui de Stettin.

Le transport maritime s'effectuera par des navires russes.

« L'Angleterre et la question du Tanger »

A une question posée à la Chambre des communes, il a été répondu que le gouvernement britannique est depuis plusieurs mois constamment en communication avec les gouvernements français et espagnol au sujet de Tanger, et l'on espère qu'une conférence tripartite se réunira sous peu, à Londres, pour discuter la question. La politique du gouvernement britannique est actuellement telle qu'elle a été depuis 1912 : placer Tanger et la région avoisinante sous une sorte d'administration internationale.

« La guerre civile en Irlande »

La situation reste très grave en Irlande du Nord.

De nombreux combats dans les rues ont eu lieu. A Belfast trois personnes, dont un jeune homme et une femme ont été tués au cours de la soirée d'hier et au début de la nuit des bombes ont été lancées en divers endroits de la ville. Les forces senn-feiners et celles de l'Ulster du Nord se sont massées le long de la frontière et l'état de choses actuel est presque équivalent à la guerre civile.

« Pour les affamés de Russie »

On s'étonne que les secours envoyés par l'Etat et les municipalités de France ne soient pas encore parvenus aux affamés de Russie.

Cela tient à ce que les Soviets n'ont pas encore autorisé les délégués français à faire eux-mêmes les distributions.

Sauf pour l'Amérique — mais ceci pour des causes spéciales — les Soviets ne paraissent décidés à ne laisser pénétrer en Russie que les missions de Croix-Rouge des pays avec lesquels ils ont conclu un traité de commerce, telle celle de l'Italie.

« Chambre des Députés »

Séance du 14 février 1922

La Chambre discute le projet de loi tendant à réglementer l'exercice du privilège du Trésor pour le recouvrement de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

M. Lefebvre dit que le privilège du Trésor pourrait mettre en péril le crédit hypothécaire. Il conclut au rejet du projet de la Commission. M. Ringier combat la proposition de M. Lefebvre.

M. Lafarge combat également cette proposition et la discussion générale est close. Les divers articles sont discutés et votés ainsi que l'ensemble du projet.

« Sénat »

Séance du 14 février 1922

M. Monservin dépose le rapport sur le projet de loi tendant à réduire le nombre des députés. Il demande la déclaration d'urgence et l'insertion immédiate du rapport à l'Officiel. M. Martin combat l'urgence mais celle-ci est prononcée.

Le Sénat discute le projet relatif aux actes de décès des militaires et civils morts pour la France.

M. Martin demande que les noms des héros morts pour la Patrie soient inscrits sur des registres déposés au Panthéon. Cette proposition est votée.

« Médaillon de la Famille Française »

La médaille de la Famille Française est décernée en témoignage de reconnaissance nationale aux mères de famille dont les noms suivent :

Mmes
 Brajat, née Dissac (Marie-Céline), à Rocamadour ; 10 enfants.
 Castagné, née Estival (Octavie), à Prendignes 10 enfants.

Mmes
 Baldès (Jean), née Boudet (Marie), à Duravel ; 8 enfants.
 Carrotier, née Lavergne (Louisa), à Freyssinet-le-Gélat ; 9 enfants.
 Delpech, née Florenty (Elisabeth), à Puy-l'Évêque ; 9 enfants.
 Fabre, née Alloué (Antoinette), à Duravel ; 9 enfants.
 Labouygue, née Teysnière (Mathilde), à Rudelle ; 8 enfants.
 Lasfargues, née Lafon (Marie-Antoinette), à Masclat ; 8 enfants.
 Lonjou, née Armand (Albanie-Julie), à Vaire ; 8 enfants.
 Rougie, née Lapoulvrairie (Louise), à Fraysinhes ; 8 enfants.
 Taule, née Germain (Berthe), à Cuzance ; 9 enfants.
 Venries, née Rougier (Antoinette), à Fraysinhes ; 8 enfants.
 Vincent, née Pagès (Célestine), à Carnac ; 8 enfants.

Mmes
 Almeras, née Cavallé (Eugénie), à Fontaines ; 6 enfants.
 Antraygues, née Mounal (Léotina), à Saint-Cirgues ; 5 enfants.
 Arenès, née Mestret (Julie-Marie Christine), à Masclat ; 6 enfants.
 Aymard, née Dauriac (Marie), à Duravel ; 5 enfants.
 Aymard, née Valet (Maria) à Duravel 5 enfants.
 Bac, née Maynard (Marguerite), à Saint-Cirgues ; 6 enfants.
 Balmay, née Martin (Marie-Louise), à Figeac ; 5 enfants.
 Besse, née Buffalé (Marie-Célestine), à Fontaines ; 5 enfants.
 Bessières, née Bouygues (Louise-Rose), à Luzech ; 7 enfants.
 Bonis, née Courdurié (Rosa), à Felzins ; 7 enfants.
 Bouygue, née Fontanel (Anna), à Dégagnac ; 6 enfants.
 Cazes, née Bonnefoux (Jeanne), à Lherm ; 6 enfants.
 Coudere, née Roques (Marie), à Lunan ; 5 enfants.
 Constenoux, née Allidières (Sophie-Pélagie), à Linac ; 6 enfants.

M. le Préfet du Lot s'est rendu mercredi, à Figeac où il a procédé à l'installation de M. Daudonnet, qui, par décret du 21 janvier 1922, a été nommé sous-préfet de Figeac.

Le banquet annuel de la Société « La Grappe du Quercy », qui groupe les Originaires de l'arrondissement de Gourdon à Paris, aura lieu le samedi 25 février 1922, à 7 h. 30, dans les Salons de l'Union des Coopérateurs, 29 Boulevard du Temple (Entrée : 85, rue Charlot), Métra ; République.

Le banquet familial, suivi d'un brillant bal de nuit sera présidé par notre Compatriote M. Louis Garrigou, Chef du Secrétariat de M. le Ministre des Colonies, Conseiller de Préfecture de la Seine.

Nous espérons, que les Gourdonnais de la Capitale voudront bien affirmer la prospérité de la Société assistant, avec leur famille, à cette fête qui groupera tous les Enfants de l'arrondissement de Gourdon à Paris.

Le Président : LAVIALE.

Mardi a été célébré le mariage de Mlle Théron, Marie-Louise, employée à la Préfecture du Lot, avec M. Pourchet, employé au P. O.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

L'affaire du vol des bijoux commis à la gare par Combebias sera jugée par le tribunal correctionnel de Cahors le jeudi 2 mars.

M. Goutier, demeurant à Cahors, avait confié une automobile à un ami nommé F... de Puy-l'Évêque. Peu après, M. Goutier réclamait son auto et apprenait qu'elle était vendue.

M. Goutier a déposé une plainte au Commissariat de police contre F...

Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Daniel-Renouf-Amy, mère du sympathique M. Amy, ancien professeur d'anglais au lycée Gambetta, décédée mardi à Cahors.

Les obsèques de Mme Renouf-Amy ont été célébrées ce soir jeudi : un cortège nombreux d'amis de la famille a suivi le convoi funéraire.

Nous prions M. Amy et sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Une plainte est parvenue à Cahors faisant connaître qu'une jeune fille, âgée d'une quinzaine d'années, a été enlevée à sa famille, habitant Montauban.

Des recherches ont été entreprises à Cahors à l'effet de retrouver le ravisseur présumé, qui a habité notre ville récemment.

Le pourvoi vient d'être rejeté par la Cour de Cassation, Baccou et Ricou. Le premier a été dirigé sur l'île de Ré d'où il sera expédié au bagne et les autres dans une maison Centrale.

« Chronique locale »

« Le vrai mérite »

Nous publions, d'autre part, les noms de mères de familles nombreuses qui viennent d'être décorées de la Médaille de la Famille française, en témoignage de reconnaissance nationale.

Cette médaille de bronze ou d'argent ou d'or, c'est tout ce que l'Etat offre aux mères de familles nombreuses. Avec ça, il n'y a pas le moindre billet de 100 francs.

Sans doute, la médaille, c'est bien, le billet de 100 francs ferait mieux : la médaille peut être accrochée sur la poitrine d'une maman, mais pour aussi honorifique que soit la médaille, elle ne vaut pas une allocation qui permettrait de payer quelques gâteries aux enfants.

L'Etat, pour l'instant, n'a trouvé qu'une médaille à donner aux mères de nombreux enfants : est-ce toute la faveur qui est due à ces mères ? La Ligue des familles nombreuses n'obtiendra-t-elle pas des pouvoirs publics d'autres avantages plus tangibles, plus sérieux ? Il serait navrant si elle n'obtenait rien.

Mais puisque l'Etat, pour l'instant, ne peut donner que ce qu'il a, des médailles, des diplômes pour récompenser aux mères de familles nombreuses, il serait particulièrement navrant que ces diplômes, ces médailles ne fussent pas accordés à toutes les mères qui y ont droit. Il serait navrant qu'une seule d'entre elles fût victime du caprice d'un maire ou d'autres personnages qui, pour des raisons quelles qu'elles soient, refuseraient de leur faire accorder un bout de ruban, un rond de métal.

En dépit de ce que l'on nous affirme, nous ne voulons pas croire que le parti pris se mêle à la distribution de cette distinction.

La distribution de cette distinction n'a rien de comparable à la distribution des palmes et des poireaux. Pour être compris dans cette dernière, il est certain qu'il faut avoir des... titres nonflants et réels, et surtout être une personne choyée par les distributeurs. Ce titre-là compte surtout.

Mais la médaille de la famille nombreuse est due, ce nous semble, à toute mère qui peut présenter de nombreux et beaux gars.

Ces titres-là ne se cachent pas, surtout à l'heure de la soupe, quand ils sont réunis autour de la table familiale.

Eh bien, est-il possible que des mères de 6 ou 7 enfants, dont le dossier a été constitué par les maires, conformément à la loi, n'aient pas en

« Hyménée »

Mardi a été célébré le mariage de Mlle Théron, Marie-Louise, employée à la Préfecture du Lot, avec M. Pourchet, employé au P. O.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

L'affaire du vol des bijoux commis à la gare par Combebias sera jugée par le tribunal correctionnel de Cahors le jeudi 2 mars.

M. Goutier, demeurant à Cahors, avait confié une automobile à un ami nommé F... de Puy-l'Évêque. Peu après, M. Goutier réclamait son auto et apprenait qu'elle était vendue.

M. Goutier a déposé une plainte au Commissariat de police contre F...

Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Daniel-Renouf-Amy, mère du sympathique M. Amy, ancien professeur d'anglais au lycée Gambetta, décédée mardi à Cahors.

Les obsèques de Mme Renouf-Amy ont été célébrées ce soir jeudi : un cortège nombreux d'amis de la famille a suivi le convoi funéraire.

Nous prions M. Amy et sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Une plainte est parvenue à Cahors faisant connaître qu'une jeune fille, âgée d'une quinzaine d'années, a été enlevée à sa famille, habitant Montauban.

Des recherches ont été entreprises à Cahors à l'effet de retrouver le ravisseur présumé, qui a habité notre ville récemment.

Le pourvoi vient d'être rejeté par la Cour de Cassation, Baccou et Ricou. Le premier a été dirigé sur l'île de Ré d'où il sera expédié au bagne et les autres dans une maison Centrale.

« Procès-verbal »

Procès-verbal a été dressé par M. le Commissaire de police, contre le sieur B..., débitant de boissons, rue Brives, pour fermeture tardive de son établissement.

« Situation des cultures »

L'Officiel publie l'état de culture dans le Lot au 1^{er} janvier 1922 :

Btè d'hiver : surfaces ensemencées : 50.000 hectares.

Météil : surfaces ensemencées : 1.000 hectares.

Seigle : surfaces ensemencées 6.000 hectares.

Orge d'hiver : surfaces ensemencées : 600 hectares.

Avoine d'hiver : surfaces ensemencées : 7.000 hectares.

L'état de ces cultures est coté 70 sur 100, c'est-à-dire : bon.

« La situation agricole »

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot au 1^{er} février 1922.

« Le temps étant resté relativement doux et humide pendant tout le mois de janvier, la végétation a fait des progrès et les travaux des champs se sont activement poursuivis. Les blés d'automne semés tardivement se développent dans de bonnes conditions. Les travaux de préparation du sol pour plantes sarclées sont en voie d'exécution. »

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

CHALLENGE RÉROLLE

Le Rugby français est doté de trois challenges seulement : 1° Le Challenge Rérolle ; 2° La Coupe de la Commission (Challenge Brennus) ; 3° Le Challenge Pierre de Courberon.

C'est le Challenge Rérolle qui est le plus en vue et le plus disputé des trois, car il met en présence les régions avec des équipes soigneusement sélectionnées par avance. C'est une épreuve nationale.

Le comité de la région des Pyrénées va cette année essayer de ravir la Coupe Rérolle à la région de l'Atlantique qui, en 1921 gagna l'épreuve en battant la Haute-Normandie par 7 à 6.

C'est le Challenge Rérolle qui est le plus en vue et le plus disputé des trois, car il met en présence les régions avec des équipes soigneusement sélectionnées par avance. C'est une épreuve nationale.

Le comité de la région des Pyrénées va cette année essayer de ravir la Coupe Rérolle à la région de l'Atlantique qui, en 1921 gagna l'épreuve en battant la Haute-Normandie par 7 à 6.

C'est le Challenge Rérolle qui est le plus en vue et le plus disputé des trois, car il met en présence les régions avec des équipes soigneusement sélectionnées par avance. C'est une épreuve nationale.

Le match aura donc lieu entre deux équipes formées avec ces joueurs. Une des équipes sera désignée sous le nom de « Probables » et l'autre sous le nom de « Possibles », comme dans la sélection de l'équipe de France.

L'arbitre choisi est M. Milet, un des meilleurs de la région pyrénéenne, dont la science et l'impartialité sont au-dessus de tout éloge.

L'organisation de ce match a été l'objet de tous les soins de la commission de rugby de l'Aviron ; aussi espérons-nous que le public cadurcien verra plus nombreux que jamais au Stade « Lucien Desprats ».

Le prix des places est le suivant : Tribunes, 2 fr. 50 ; chaises sur la touche, 3 fr. ; chaises ordinaires, 1 fr. 50 ; populaires, 1 fr. Les réductions ordinaires ainsi que toutes les places de faveur sont supprimées.

Les billets de toute sorte pourront être pris, à partir de vendredi matin, au kiosque des Allées Fénélon ; au magasin de Mlle Euphrasie Imbert, sans augmentation de prix.

Les membres de la commission de Rugby de l'Aviron se réuniront samedi soir, à 6 heures, au siège social.

Présence absolument indispensable.

La Commission.

Les membres de l'A. C. sont priés de venir retirer leurs cartes tous les jours jusqu'au 19 février de 6 heures à 7 heures du soir, au siège : Café Tivoli.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Septfonds (1) et Cahors C. C. (2) font match nul 3 à 3.

Comme on l'avait annoncé samedi, la deuxième équipe du C. C. C. s'est rendue dimanche à Septfonds pour se rencontrer avec la première équipe du Sporting Club Septfonds.

La partie fut assez intéressante et très amicale, les teams étant de valeur à peu près égale. Bien renforcée l'équipe septfondaise s'empara à son tour et vit ses efforts récompensés par 1 essai. Cahors joua avec vigueur et comme à son aise on peut reprocher à la 2^e équipe de manquer d'entraînement.

Le meilleur des 30 fut Castaudet, du C. C. C., qui marqua un magnifique essai. A Septfonds le demi de mêlée et le trois quart centre furent courageux et enlevèrent l'équipe par leur exemple. Arbitrage déficieux.

Mise au point : Dans le compte-rendu de l'A. C. Aviron Cadurcien (2) sur le match Villerme (2)-Aviron Cadurcien (2) ou l'équipe cadurcienne remporta un succès légitime, nous lisons que l'équipe 2 de Villerme avait battu par 6 à 0 une équipe de notre ville.

Le 22 janvier l'équipe II du C. C. C. était battue à Villerme de 6 à 0 par l'équipe I de cette ville ; la 2^e étant à Albis contre le Tockey Club Albigeois. L'erreur méritait d'être signalée.

Dimanche, 19 février, la première équipe du C. C. C. se rencontrera en championnat contre Finham à Montauban.

Il est certain que nos « rouge et noir » remporteront la victoire. Samedi nous donnerons la composition de l'équipe cadurcienne.

L'admirable Castaudet trouva très mauvaise la saucée du terrain septfonds. En effet il était méconnaissable quand il se releva avec le sourire aux lèvres.

Malgré ses belles échappées Lacrampe ne put, trois fois de suite, conclure. Les buts étaient bien gardés par le marécage.

Dupuy se remet vite de sa blessure du 12 février. Il conduira dimanche son équipe au succès.

Si tous les avants de la première s'entraînent sous la bonne conduite de Berber, on en tirera pas grand chose en championnat. Mais... il faut vouloir.

Un domestique au service de M. Cayla (Caprais), propriétaire à Cahors, nommé M. François Rigambert, âgé de 44 ans, prit une entorse des reins en soulevant dans l'écurie le collier d'un cheval.

Cet accident entraîne une incapacité de travail de huit jours.

Le jury des assises

Liste des jurés pour les assises qui doivent s'ouvrir à Cahors, le 13 mars 1922, sous la présidence de M. Touzel, conseiller à la cour d'Agen, assisté de MM. Grimal, président du tribunal de Cahors et Breich, juge au même siège :

Titulaires
MM. Joseph Planchet, instituteur en retraite, à Belfort.
Edouard Ségol, négociant à Tenon.
Arsène Sol, cultivateur à Saint-Michel-de-Baunières.

François-Robert Dulac, propr. à Aujols.
Numa Muret, vétérinaire à Montcuq.
Baptiste-Henri Estival, maire à Montel-et-Bouxal.

François Macot, forgeron à Corn.
Fernand Pezet, col.-médecin à Figeac.
Jean Lanuz, propriétaire à Croizat.

Louis Lafarguette, pr. et maire à Mollières.
Frédéric Roussel, propr. à Lacapelle-Marival.
Jacques-Auguste Sahuc, horl. à Castelnaud.

Valentin Lasargues, propr. à Saint-Clair.
Emile Jarrige, négo. aux Quatre-Routes.
Prosper Larzarigue, propr. à St-Maurice.

Louis Saint-Chamant, mécan. à St-Céré.
Philippe Soulliet, rentier à Martel.
Urban Hébrard, menuisier à Frayssinet-le-Gourdonnais.

Auguste Monméja, maire à Lavergne.
Ferdinand Marcellin, indust. à Saint-Céré.
Théodore Marty, banquier à Figeac.

Jean Maurel, propriétaire à Caberets.
Jean-Baptiste Méric, avoué à Cahors.
Pierre-Louis Louradour, secrétaire de mairie à Vayrac.

Elie-Joseph Soulié, cultivateur à Cénévières.
Etienne Valadié, maire à Pomarède.
Arthur Vieillecazes, limonad. à Gramat.

Henri Vermes, propriétaire à Alviçnac.
René Verrier, épicer à Montlézar.
Hippolyte Venries, rec.-bur. à Soucypré.

Louis Valettes, greffier de paix à Cazals.
Robert Treil, propriétaire à Floirac.
Edouard Thouron, maire à Reilhac.

Henri-Justin-André Romes, not. à Limogne.
Emile Senne, tail. d'habils à Vayrac.
Antoine Du, cultivateur à Francouls.

Suppléants
MM. François Bastid, brig.-facteur à Cahors.
Joseph Burban, emp. de préfecture à Cahors.
Paul Cros, sous-ingénieur à Cahors.
Auguste Coucès, professeur à Cahors.

Coup de pied de cheval

Lundi, vers sept heures du matin, M. Léon Grégory, 60 ans, aide-marchal-ferrier chez M. Miquel, vétérinaire à Cahors, était occupé à ferrer un cheval lorsqu'en voulant lever le pied de l'animal celui-ci lança une ruade qui atteignit M. Grégory dans la région du genou droit.

Correspondances adressées poste restante

Les objets de correspondance adressés poste restante sont passibles de la surtaxe de 0 fr. 20.

L'Administration des Postes rappelle que cette surtaxe est perçue sur les destinataires lorsqu'elle n'a pas été acquittée au départ. Les expéditeurs soucieux d'éviter cette dépense à leurs correspondants et de leur faciliter la remise des objets de leur arrivée doivent majorer de 0 fr. 20 l'affranchissement de chacun de leurs envois adressés poste restante.

Seules sont exemptes de la surtaxe les correspondances destinées aux voyageurs de commerce, abonnés à la poste restante ; il est recommandé d'ajouter la mention « voyageur de commerce » dans l'adresse des lettres destinées à ces personnes.

Anderson à Cahors

Nous rappelons que c'est demain vendredi 17 février que le Commandeur Anderson donnera une brillante représentation au Palais des Fêtes.

Labastide-Marnhac

Mérite agricole. — Nous apprenons, avec un réel plaisir, que par décret du 9 février courant, M. J. Pons, président du Syndicat des tabacs, a été promu officier du mérite agricole.

M. Pons, qui est un vétéran de la société d'agriculture et lauréat de plusieurs concours, s'est toujours intéressé aux diverses questions se rattachant à l'amélioration de la production agricole.

La haute distinction que M. le Ministre de l'Agriculture vient de lui décerner est la juste récompense de son dévouement.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Lacapelle-Cabanac

La commission départementale a accordé, à titre de subvention une somme de 400 francs pour réparations à 2 puits communaux.

Luzech

Foot ball rugby. — Notre équipe s'est déplacée à Belvès dimanche dernier où elle s'est fait battre de 6 à 0.

La partie fut très intéressante. Luzech joua très bien, malgré cela il joue, toute la 1^{re} mi-temps dans le camp belvésien et sans toutefois réussir à marquer 0 à 0. A la reprise un avant Luzechois, touché, quitte le terrain ; Luzech joue à 13, la mêlée s'en ressentira. Après le coup de pied de punition les deux équipes se débattent, les attaques sont bloquées et ses dribblings arrêtés ; ce n'est que sur une mêlée sur nos buts que la force de leurs avants leur fait marquer un essai, non transformé d'ailleurs ; il en est de même du deuxième, 10 minutes avant la fin, sur une touche Belvés prend et marque.

En somme la force l'emporta sur l'équipe légère de Luzech ; ils souffrirent beaucoup trop de l'arbitrage qui fit échouer toutes les attaques de Luzech sifflant des avants imaginaires.

A féliciter l'arrière Bousquet, le demi d'ouverture Crispel et si les avants méritent un peu de louange ils ont encore beaucoup à faire.

Le public Belvésien était venu nombreux encourager ses équipiers, ce qui est un facteur de victoire. Il serait à souhaiter qu'à Luzech il en fut de même.

Dimanche prochain M. S. L. se déplacera à Pop de Penne ; souhaitons-lui bonne chance !

Lacapelle-Marival

M. Delmas, l'actif député du Lot, a reçu du Ministre de l'Intérieur la lettre suivante :

Paris, le 3 février 1922.
Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la demande formée par la commune de Lacapelle-Marival (Lot) en vue d'obtenir une subvention sur les fonds des Jeux pour l'agrandissement de son Gimetière.

J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas encore reçu le dossier de cette demande, mais vous pouvez être assuré que dès qu'il sera parvenu à mon Administration, il sera soumis à l'instruction réglementaire et présenté à la Commission de Répartition des fonds des Jeux lors de sa prochaine séance qui aura lieu vraisemblablement au mois d'octobre prochain.

Je ne manquerai pas à ce moment de me souvenir du bienveillant intérêt que vous portez à cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Député et Cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

St-Paul-de-Vern

Dans sa dernière réunion, la commission départementale a adopté la réfection du chemin rural d'Estival à Ressegues (commune de St-Paul-de-Vern).

St-Céré

La commission départementale a adopté le classement du chemin vicinal ordinaire n° 5.

St-Sulpice

Bonne prise. — La semaine dernière M. Francoual Elie a eu l'agréable surprise de voir un sanglier pris à un lacet. Malgré tous ses efforts, le solitaire n'avait pu se déloger.

M. Francoual l'abattit de deux coups de fusil. Le sanglier pesait environ 60 kilos.

Gourdon

Battue aux sangliers. — Dimanche dernier nos intrépides chasseurs avaient organisé une battue aux sangliers.

Comme les précédentes elle a été couronnée de succès.

M. Vienne Ludovic a tué, d'un seul coup de fusil, un beau solitaire pesant 90 kg.

Nous le félicitons bien amicalement de son adresse et de sa chance.

Le Vigon donne un bel exemple que beaucoup de communes devraient suivre.

Audience correctionnelle du 14 février. — Pour chasse aux engins prohibés, Samayou Louis, 22 ans, du Bastil, est condamné à 25 fr. d'amende ; Faurie Antoine, 63 ans, de St-Clair, à 50 fr. ; Grati Abel et Nayrac Baptiste, de Frayssinet, 50 fr. d'amende chacun.

Bras de détourné : Delubès Siméon, 33 ans, d'Ussel, un mois de prison et 50 fr. d'amende.

Blessures par imprudence : Lagrange Arthur, de Vayrignac (Dordogne), 25 fr. d'amende avec sursis.

Mouillage de lait : Serres Françoise, épouse Théreyrol, de Souillac, 100 fr. d'amende et insertion du jugement dans l'Avenir et Le Gourdonnais.

Infraction à la police des chemins de fer : De Ségald Félix, 41 ans, propriétaire à Fontanes-Lunegarde, 50 fr. d'amende, par défaut.

Cela prouve qu'il ne faut jamais oublier de munir d'un billet lorsqu'on voyage en chemin de fer.

Martel

Conférence agricole. — Dimanche prochain à 15 heures aura lieu à la salle du théâtre, une causerie faite par M. Lavaysière, directeur de l'E. P. S. de Martel, sur les questions suivantes :

Le fumier et les engrais chimiques — Culture de la pomme de terre — Améliorations à réaliser — Les arbres fruitiers — Communications sur la création du comice agricole.

Soucirac

Obsèques d'un brave. — Parmi les corps des soldats ramenés des champs de bataille d'Orient se trouvaient les restes glorieux de notre regretté compatriote Elie Bonassie.

Ses obsèques eurent lieu dimanche 12 février, à 10 heures. Un cortège imposant et ému de parents et d'amis accompagna à sa dernière demeure, le cher disparu, l'ombé glorieusement pour sauvegarder la plus noble des causes : « L'Indépendance de la France ».

Puisse les marques de sympathie de toute une population, atténuer un peu la tristesse et la douleur de ses vieux parents.

Nous leur renouvelons ici nos sentiments émus et attristés.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

Lloyd George démissionnerait ?

De Londres : Le bruit a couru hier, et persistant, dit la Chicago Tribune, que M. Lloyd George veut en finir avec la question d'Irlande, la Conférence de Gènes et surtout avec l'affaire d'Egypte. Après quoi, il démissionnerait avant même les élections générales.

Par contre, notre correspondant à Londres nous télégraphie que le bruit de la démission de Lloyd George est démentie d'une manière catégorique.

Le 2^e Cabinet Bonomi

De Rome : La déclaration ministérielle du cabinet Bonomi qui sera lue cet après-midi à la Chambre, porte sur trois points : la politique intérieure, la politique financière et la politique extérieure.

Au sujet de la politique extérieure, M. Bonomi affirmera sa fidélité à l'Entente ; il se flattera d'avoir résisté aux suggestions des socialistes qui souhaitaient que le gouvernement italien sabotât l'Entente en sourdine alors que le cabinet actuel s'est employé à faire face aux chaos actuels de l'Europe.

Un débat s'engagera aussitôt après la lecture de la déclaration ministérielle.

Mort de M. Arnoux

M. Arnoux, l'ingénieur victime de l'électrification Muller, a succombé ce matin à ses blessures.

Mort d'une princesse

De Nice : La princesse Yourawsky, veuve morganatique de l'Empereur Alexandre II, est morte hier à Nice.

Conseil de Cabinet

Un Conseil de cabinet s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Poincaré. Il a expédié les affaires courantes.

La réduction du nombre des Députés

Le Sénat discutera cet après-midi la question de la réduction du nombre des députés, en conformité des résultats du dernier recensement de la population.

Il convient de rappeler que la Chambre a déjà voté cette réduction, tout en l'amendant de telle sorte que les départements ruraux à faible densité de population ne verraient pas réduire, au-dessous d'un minimum raisonnable, le nombre de leurs représentants.

Marché de La Villette

13 février 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...					
Vaches...	5.360	550	2,50	2,25	1,75
Taureaux...					
Veaux...	2.400	480	4,00	3,50	3,00
Moutons...	15.608	449	3,75	3,50	3,00
Porcs...	4.543		3,80	3,50	3,30

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs et veaux, difficile sur les moutons et porcs.

Cessation de Commerce

Vaches laitières fraîches vélées

A VENDRE

BRUGALIÈRES, Laborie-Catus (Lot).

AVIS

Mme DAUMERIE, née BRU, informe le public qu'elle continue à exploiter le fonds des Magasins Communaux de l'ancien Président-Wilson, que dirigeait M. Bru, son père, décédé. Les acheteurs y trouveront, comme par le passé, les approvisionnements divers.

ON DEMANDE A LOUER EN VILLE UN GARAGE

pour remiser une automobile
S'adresser au Bureau du Journal

RIZ et BRISURES pour le BÉTAIL

Éleveurs passez vos commandes
Etab. MONTEL Fils & LE GRAS (MARSEILLE)

Le Kinal engraisse le bétail

Traitement pour 1 bœuf, f^{co} 10 fr.
Météorifuge S. A., f^{co} 6,80

Ecr. ROSER, 4, Rue Gust. Doré, PARIS

ÉTUDE DE M^{re} BOYER

HUISSIER A CAHORS

VENTE

aux Enchères publiques

Le public est informé que le Samedi 18 février 1922, à deux heures du soir, à la Halle aux grains, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers objets comprenant :

Lits avec sommiers, tables de cuisine, chaises, berceuse, deux cuisinières, glace, 2 bicyclettes pour homme, un fusil Lefaucheur cal. 16mm, très bon état, bonne portée, un revolver, percussion centrale à 6 coups, balance avec poids, lingerie de corps, hommes et femmes, couverture, couvre-pieds laine, ra-soirs, très bon état, ciel de lit, garniture de lit en damas blanc, une paire gros chenets de cuisine, vaisselle et objets divers.

La vente sera faite par le Ministère de Maître BOYER, huissier à Cahors, aux conditions ordinaires des enchères, 10 0/0 en plus sur le prix de vente.

BOYER.

AGRICULTEURS

La plus belle invention pour l'agriculture

C'est le Tracteur FORDSON

Un mutilé, un enfant peut le conduire

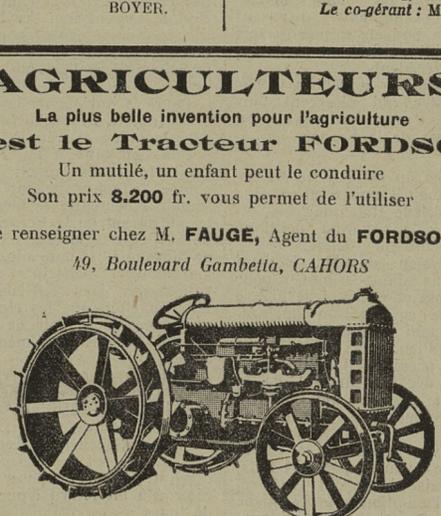
Son prix 8.200 fr. vous permet de l'utiliser

Se renseigner chez M. FAUGE, Agent du FORDSON

49, Boulevard Gambetta, CAHORS

Imprimerie COUILLANT (Personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.



LES ROQUEVILLARD

PAR Henry BORDEAUX

TROISIÈME PARTIE

II LE CONSEIL DE FAMILLE

Le silence qui suivit ces paroles lui montra que son entourage avait saisi l'importance de la décision à prendre. Il regarda sur la muraille le plan du domaine qui s'y trouvait suspendu et qui indiquait les adjonctions successives avec la date des contrats. Si souvent, en préparant ses plaidoiries, il l'avait contemplé, non point pour y lire des tracés et des chiffres, mais pour se représenter des bois, des champs, des vignes, et les labours et les vendanges. Un morceau de la terre, les travaux agricoles, le mouvement des saisons, tenaient dans ce cadre étroit dont les quelques traits noirs n'étaient pas inutiles à son imagination.

Ses yeux s'en écartèrent et par les fenêtres distinguèrent, sous le ciel bas, le château des vieux ducs édifié lentement à toutes les époques de l'histoire, démentelé à demi, imposant dans ses restes et gardien du

passé. Mieux que tous les documents et toutes les archives, mieux que les manuels et les chronologies, il imposait le souvenir par cela seul qu'il demeurait debout comme un témoin de chair. A lui seul, il évoquait l'ancienne Savoie et le temps des aïeux et les rudes guerres, tandis que les ogives de la Sainte-Chapelle symbolisaient de pieux éons de cœur. Que resterait-il des morts, de leurs actions, de leurs sentiments, sans les signes matériels où ils se réalisèrent et qui le rappellent ? La Viegie défrichée, conquise, agrandie, restaurée, n'était-elle pour rien dans le destin des Roquevillard ? et quand elle serait abandonnée, ne manquerait-il pas à la race son point d'appui, le sens visible de sa continuité ? Dans les familles terriennes, les générations se passaient la bêche comme les cœurs antiques se passaient le flambeau. Et voici que le dernier chef la laissait tomber.

Mais l'avocat détourna la tête, repoussant toute hésitation. Le patrimoine n'était pas plus la famille que la prière n'était l'église ni le courage un donjon. Loin du sol natal, au Soudan, en Chine, Hubert et Félié transportaient l'énergie vitale que leur avait donnée la tradition. Rendu à son existence normale, Maurice rachèterait par le travail sa faute. Et pour Marguerite, la flamme du dévouement la brûlait.

Il s'adressa à sa fille, comme à la plus jeune de l'assemblée et pour entendre l'écho de sa pensée.

— Toi, dit-il, parle la première.

— Moi, père ? Tout ce que vous ferez sera bien fait. Sauvez Maurice, je vous en prie. Si vous pensez que la vente de la Viegie soit nécessaire, n'hésitez pas à la vendre. Nous n'avons pas besoin de fortune. Dans les rudes cas, prenez ma part. Ne vous inquiétez pas de moi. Pour vivre, il me faut peu de chose et je me tirerais d'affaire.

— Je savais, approuva M. Roquevillard.

Doucement, il caressa la main de Marguerite, tandis qu'il interpellait son neveu :

— A toi, Léon.

Et se méfiant de lui, il ajouta :

— Souviens-toi de ton père.

Le jeune homme prit l'air important des arrivistes qui ont réussi et qui, néanmoins sont prêts à donner pour rien la recette du succès. Il allait enseigner ces vieillards ignorants de la vie moderne que de nouvelles conditions font rapide, égoïste et réaliste :

— Mon oncle, commença-t-il, vous êtes de ces hommes d'autrefois qui cherchaient partout des croisades et se battaient contre les moulins à vent. Votre ruine est inutile. Voyez les choses d'une façon plus positive. A cette heure, Maurice pratique contre vous le chantage de l'honneur. L'honneur de Mme Frasné ne vaut pas cent mille francs. Mon gentil cousin fait le bravahe dans sa prison. Quand viendra l'audience, il filera plus doux. Je ne suis pas avo-

cat, mais j'ai lu souvent dans les journaux, comme tout le monde, les comptes rendus des crimes passionnels. Toujours les accusés, et les plus orgueilleux, dénoncent ou chargent leurs complices ou leurs victimes au dernier moment pour s'innocenter eux-mêmes. La crainte du verdict est le commencement de la sagesse. Maurice est un garçon intelligent, plein d'avenir ; il comprendra. Si, par hasard, il ne comprendrait pas, eh bien ! tant pis pour lui, après tout. C'est triste à dire devant vous, mon oncle, et je vous en exprime mes regrets ; mais il l'aura voulu, et je sais que vous aimez la franchise. Son risque lui est personnel. La solidarité de la famille n'entraîne plus la déchéance de tous par la faute d'un seul. C'était là une de ces théories absurdes que notre temps a définitivement reléguées dans le passé. Chacun pour soi, c'est la nouvelle devise. Nul n'est tenu des dettes d'autrui, quand ce serait son père, son frère ou son fils. L'argent que je gagne est à moi ; de même mes bonnes et mauvaises actions. On a déjà bien assez de peine à organiser son propre bonheur, sans lui imposer le poids effroyable de vingt générations. Avancez à Maurice sa part, si vous y tenez, mais réservez celles de ses frères et sœurs, et le pain de vos vieux jours. Quant à la Viegie, vendez-la, en effet, si vous en trouvez un bon prix, non pour acheter la compassion des jurés, mais parce que la terre, aujourd'hui, n'est plus bonne qu'au paysan qui la ronge

comme un rat. L'industrie, les machines, c'est l'avenir, comme la société c'est l'individu.

L'ancien, sur cette harangue laissa échapper un petit rire aigu et marmonna :

— Il parle bien. Un peu long, mais il parle bien.

La veuve, elle s'agitait, joignait les mains pour invoquer le Seigneur.

— Tu as fini ? demanda M. Roquevillard, non sans quelque impertinence.

—